

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: (2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 2 (1873).

RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ MILITAIRE VAUDOISE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, DU GÉNIE ET DE L'ARTILLERIE.

La réunion a eu lieu le 7 décembre dernier, dans une des salles de l'hôtel de ville à Lausanne, trente officiers environ y assistaient.

La séance était présidée par M. le colonel fédéral Edouard Burmand, chef du corps de l'artillerie ; suivant notre habitude nous allons essayer de donner, pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pu y assister, un résumé des travaux qui ont été présentés.

M. le lieutenant-colonel fédéral de Guimps a lu un rapport fort détaillé et des plus intéressants sur sa mission en Autriche pendant l'automne dernier.

Le Département militaire fédéral a envoyé pour assister aux manœuvres d'automne de l'armée autrichienne MM. le colonel fédéral Wieland, lieutenant-colonel de Guimps et lieutenant-colonel Roth, ce dernier chargé plus spécialement d'étudier l'organisation et les manœuvres de l'artillerie.

M. le lieutenant-colonel de Guimps commence par se louer de l'accueil qui leur a été fait par MM. les officiers de l'armée autrichienne ; la bienveillance dont ils ont été l'objet, les facilités qui leur ont été faites pour assurer la réussite de leur voyage méritent la reconnaissance de tous les officiers suisses. Nos camarades ont été reçus en vrais frères d'armes partout où ils se sont présentés.

Ils ont visité en premier lieu le camp de Brugg sur la Leitha ; les détails que donne M. de Guimps sur l'organisation du camp sont des plus intéressants ; les troupes sont logées dans des baraquements permanents. Nous espérons pouvoir sous peu communiquer à nos lecteurs le mémoire complet de M. le colonel de Guimps, mais en attendant nous ne pouvons résister au plaisir d'en donner déjà un aperçu. Après avoir décrit le camp de Brugg, le mémoire fait un exposé de l'organisation de l'état-major autrichien et des différentes armes, artillerie, cavalerie et infanterie.

Tout officier doit avoir satisfait à des examens sévères à la sortie des écoles où il entre à 14 ou 16 ans et où il reste pendant 4 ans ; le soldat peut aussi parvenir au grade d'officier si après des études faites au régiment, il passe cadet et subit ensuite des examens qui établissent sa capacité.

L'officier qui aspire à des grades supérieurs doit retourner sur les bancs de l'école ; la durée de ce cours est de 2 ans.

Les sous-officiers sont en général jeunes, ce sont les cadets en passe de devenir officiers et les soldats qui se sont distingués dans les écoles de régiment. Une chose qui frappe l'étranger, c'est la considération dont ils sont entourés ; ils jouissent d'une grande liberté, et leurs supérieurs les traitent avec égards et respect ; par ce moyen ils exercent à leur tour une grande influence sur leurs subordonnés.